cerfa

N° 12387*01
Formulaire obligatoire
(art. 49 septies XA annexe III au CGI)

Réinitialiser le formulaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Valider et imprimer

N° 2069-MS1-SD
(01-2007)

ETAT DE SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT D'ENTREPRISE

(Article 220 E du code général des impôts)

Exercice social du au

Dénomination de la société	
Adresse	
N° Siret	
N° FRP	
Code APE	

MONTANT DE L'IMPOT DU AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL APRES IMPUTATION DE LA REDUCTION D'IMPOT DE L'EXERCICE[1]	**1**	

Exercice	Montant de la réduction d'impôt non imputée sur l'impôt des exercices précédents 1	Montant de l'impôt de l'exercice sur lequel la RI peut être imputée[2] 2	Montant de la réduction d'impôt imputée sur l'impôt [3] 3	Montant de la réduction d'impôt restant à imputer[4] (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5			2	
N-4			3	
N-3			4	
N-2			5	
N-1	A[5]		6	
TOTAL DES REDUCTIONS ANTERIEURES A IMPUTER *(somme des lignes 2 à 6)*			7	

IMPOT DU APRES IMPUTATION DES REDUCTIONS D'IMPOT *(montant ligne 1 - montant ligne 7)*	8	

[1] Reporter le montant mentionné ligne 19 de la déclaration n° 2069- M- SD souscrite au titre de l'exercice N.
[2] Reporter le montant mentionné ligne 1 en commençant par l'exercice le plus ancien sur lequel la réduction peut être imputée. Dans l'hypothèse où le montant d'impôt est supérieur au montant de la réduction d'impôt, reporter sur les exercices suivant le reliquat de l'impôt.
[3] Indiquer le montant colonne 1 dans la limite du montant indiqué colonne 2
[4] Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de l'état de suivi au titre de l'exercice suivant
[5] Reporter le montant mentionné ligne 20 de la déclaration n° 2069-M-SD souscrite au titre de l'exercice N-1

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts